

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2495/2017	Objet : Décision Modificative n°1

Conseillers en exercice : 27 Présents : 14 Pouvoirs : 9
Absents : 4 Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 décembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, Adjoints au Maire.

Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS pouvoir à Danielle METRAL.

Bernard KAMMERER pouvoir à Sylvie GERINTE.

Joseph DUPRAT pouvoir à Jean-Luc DESPREZ.

Florence TORRECILLA pouvoir à Marie-France PELLETEY.

Virginie LECARDONNEL pouvoir à Dominique GOYER.

Alexandre RICHE pouvoir à Arlette LEPARC.

Claude-Olivier BONNEFOY pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Maryse MATHIEU pouvoir à Martine HARBULOT.

Samantha CRISIAS pouvoir à Raymond CANTAREL.

Absents : Joël VILLAÇA,

Hakima OULD SLIMANE,

Magali OLIVE,

Fabrice LEVEAU.

Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu la présentation faite à la Commission Finances, qui s'est réunie le 13 décembre 2017,

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES :

• **Chapitre 13- Atténuations de charges. Article 6419.**

Correspond aux remboursements des rémunérations versées aux agents en accident du travail, longue maladie ou congé maternité (SOFAXIS-risques statutaires)

Chapitre 13	+ 13 000 €
Article 6419	+ 13 000 €

• Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections. Article 722.

Est relatif aux travaux effectués en régie, donnant lieu à des recettes d'investissement (FCTVA et amortissements)

Chapitre 042	+ 25 000 €
Article 722	+ 25 000 €

• Chapitre 70- Produits des services du domaine et ventes diverses. Articles 70311, 7067 ; 70846, 70876.

70311 : concession cimetière

7067 : recettes de prestations communales, notamment dans les domaines enfance -jeunesse (effet de l'augmentation de la fréquentation et des tarifs)

70846 : convention transitoire avec le GPSEA : remboursement des frais du personnel transféré sur 6 mois (janvier à juin) + interventions des agents communaux en technique et entretien sur 11 mois (janvier à novembre).

70876 : convention de gestion transitoire avec le GPSEA sur 6 mois (janvier à juin) + convention de gestion de services partagés sur 5 mois (juillet à novembre): remboursement des services nécessaires à l'activité des compétences transférées sur 11 mois (diverses fournitures+ subvention de 55 800 € au conservatoire).

Chapitre 70	+ 181 567 €
Article 70311	+ 1 000 €
Article 7067	+ 4 000 €
Article 70846	+ 63 567 €
Article 70876	+ 113 000 €

• Chapitre 73- Impôts et taxes. Articles 73111, 318, 7343, 7381.

73111 : l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (1259 COM) est parvenu à la commune après le vote du budget le 7 mars dernier. Les bases diffèrent de l'état prévisionnel et, par conséquent, les produits attendus sont moindres par rapport au prévisionnel budgété (environ -38 000€ TH ; -64 000€ FPIC)

7318 : régularisations d'exercices antérieurs

7343 : taxe notifiée

7381 : reliquat de 68 000€ sur 2016 avec prévision de 140 000€ pour 2017

Chapitre 73- Impôts et taxes	- 22 654 €
Article 73111-	- 102 654 €
Article 7318	+ 11 000 €
Article 7343	+ 1 000 €
Article 7381	+ 68 000 €

• Chapitre 74- Dotations, subventions et participations. Articles 7411, 74718, 7482, 748314, 74834, 74835.

7411-7482-748314-74834-7483 : lors du vote du budget, les allocations compensatrices ont été estimées sur les bases 2016. Désormais notifiées, il convient de les réajuster.

Remarque : la baisse de la DGF (7411) est plus forte que prévu (- 8356€)

74718 : correspond à une PSO réalisée supérieure au prévisionnel (prestations enfance -jeunesse)

Chapitre 74- Dotations, subventions et participations	+ 41 833 €
Article 7411	- 8 356 €
Article 74718	+ 15 000 €
Article 7482	+ 116 €
Article 748314	+ 214 €
Article 74834	+ 175 €
Article 74835	+ 34 684 €

• Chapitre 75- Autres produits de gestion courante. Article 752.

752 : comprend la location de bureaux situés en mairie au GPSEA (3 783€ par trimestre) à laquelle s'ajoute 25 000€ forfaitaires pour occupation de l'Espace des Buissons pour réalisation de travaux avant installation, désormais prévue en janvier 2018.

Le budget primitif avait été basé sur le déménagement du GPSEA des bureaux de la mairie à l'Espace des Buissons cet été, non réalisé car les travaux organisés et financés par le GPSEA ont pris du retard.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante.	- 28 900 €
Article 752	- 28 900 €

• Chapitre 77. Produits exceptionnels-. Articles 7718, 7788.

7718 : publicité Marolles infos

7788 : selon convention, reversement du SAF 94, égal à 10% du montant de la vente de l'ilot Est du Cœur de village (partie intégrante du montage financier du projet).

Chapitre 77. Produits exceptionnels.	196 000,43 €
Article 7718	7 000,43 €
Article 7788	189 000 €

RECETTES : + 405 846,43€ ;
TOTAL RECETTES = 8 719 891€

DEPENSES**• Chapitre 011- Charges à caractère général. Articles 6188,6226.**

6188 : rappel sur frais de scolarité dus à Villecresnes+ achat de licences antivirus

6226 : honoraires des avocats en RH et urbanisme

Chapitre 011. Charges à caractère général	+ 11 000 €
Article 6188	+ 3 000 €
Article 6226	+ 8 000 €

• Chapitre 012- Charges de personnel

Salaires des 3 agents transférés au GPSEA

Chapitre 012. Charges de personnel	- 47 000 €
---	-------------------

• Chapitre 014- Atténuations de produits- Article73925

73925 : correspond au FPIC= 123 871€/ 145 000€ budgété

Part Marolles=80 424€ + part prise en charge par le GPSEA en 2017=43 447€

Chapitre 014. Atténuations de produits-	- 64 000 €
Article73925	- 64 000 €

• Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Correspond à la dotation aux amortissements.

Ces dépenses de fonctionnement ont en équivalent les mêmes recettes supplémentaires en investissement.

Chapitre 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 67 931 €
---	-------------------

• Chapitre 65- autres charges de gestion courante ; articles 65541, 657362, 6574

65541 : correspond au montant du FCCT 2017 relatif au transfert des équipements sportifs et culturels (281 592€) + rattrapage SYAGE 2016 sur 2 ans (92 320€)

657362 : subvention au CCAS

6574 : lors du vote du budget primitif, il était attendu que l'Amicale du personnel serait affiliée à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) et sa subvention a été majorée de 450€, au titre du don communal au Téléthon. C'est finalement le Conservatoire de Marolles qui a été désigné pour porter le Téléthon et s'est affilié à l'AFM sous le numéro d'accréditation 094S004. Il convient donc de transférer les 450€ reçus par l'Amicale du personnel au Conservatoire de Marolles. Ce changement n'impacte pas le budget 2017 de la Commune.

6574 : reversement de 234 € à la Croix Rouge Française correspondant aux recettes de la bourse aux jouets + subvention au collège (325€)

Chapitre 65- autres charges de gestion courante	+377 471 €
Article 65541	+373 912 €
Article 657362	+ 3 000 €
Article 6574(amicale du personnel)	- 450 €
Article 6574(conservatoire)	+ 450 €
Article 6574(croix rouge)	+ 234 €
Article 6574 (collège G.Brassens)	+ 325 €

• Chapitre 67 -Charges exceptionnelles. Article 678

678 : en relation avec le Challenge de Gros Bois : achat de 2 prix supplémentaires pour les 2^{ème} et 3^{ème} gagnants de la 3^{ème} place.

Chapitre 67-Charges exceptionnelles	+ 50 €
Article 678 - autres charges exceptionnelles	+ 50 €

Chapitre 022- Dépenses imprévues	+ 60 394,43 €
---	----------------------

Pour garantir l'équilibre budgétaire

DEPENSES : + 405 846,43€
TOTAL DEPENSES : 8 719 891 €

SECTION INVESTISSEMENT :**RECETTES :****• Chapitre 13. Subventions d'investissement. Article 1341**

1341 : Correspond à la DETR reçue pour la rénovation de l'avenue de Gros Bois.

Chapitre 13.	- 35 000 €
<i>Article 1341</i>	<i>- 35 000 €</i>

• Chapitre 040- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Correspond à la dotation aux amortissements.

Les principaux amortissements ainsi revalorisés sont relatifs à :

- la modernisation de l'outil informatique,
- aux économies d'énergie et lutte contre la pollution lumineuse/rénovation de l'éclairage public,
- l'entretien des bâtiments publics.

S'ajoute aux amortissements : la sortie du SAF94 suite à la vente de l'ilot Est du Cœur du village

Ces recettes d'investissement ont en équivalent les mêmes dépenses supplémentaires en fonctionnement.

Chapitre 040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 67 931 €
---	-------------------

• Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : Article 10251

10251 : Relatif aux divers terrains acquis à titre gratuit par la Commune en 1996. Il s'agit d'une régularisation qui intègre ces terrains dans l'actif de la commune.

Cédant : l'association syndicale libre de l'Orée du golf

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	+ 7 623 €
<i>Article 10251</i>	<i>+ 7 623 €</i>

RECETTES : + 40 554€

TOTAL RECETTES = 4 566 372,40€

DEPENSES**• Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : Article 2111**

211 : Relatif aux divers terrains acquis à titre gratuit par la Commune en 1996.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	+ 7 623 €
<i>Article 2111</i>	<i>+ 7 623 €</i>

• Chapitre 21 -immobilisations corporelles. Articles 21311,21318, 2132, 2183.

2128, 21311,21318,2132 : relatifs à la réalisation de travaux en régie sur bâtiments communaux (acoustique, peinture, conformité électrique, CLSH,...)

2183 : achat d'ordinateurs

Chapitre 21 -immobilisations corporelles	32 931€
Article 21311	6 000 €
Article 21312	9 000 €
Article 21318	9 000 €
Article 2132	1 000 €
Article 2183	7 931 €

DEPENSES : + 40 554 €

TOTAL DEPENSES = 4 566 372,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité, 17 voix pour et 6 voix contre (Joseph DUPRAT pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU pouvoir à Martine HARBULOT, Samantha CRISIAS pouvoir à Raymond CANTAREL) :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la Décision Modificative n°1, présentée ci-dessus.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 18 décembre 2017.



Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie.



PREFECTURE DU VAL DE MARNE
Bureau du contrôle budgétaire
Et des dotations de l'Etat
21-29 Avenue du Général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex

Service : Financier
Suivi par : LE TROUHER Christelle
Mail : comptabilite@mairie-marolles.fr
Tél. : 01.45.10.38.16

Objet : Modification OOB – DM 1

Marolles-en-Brie, le 21 Décembre 2017

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée, Sylvie GERINTE, Maire de MAROLLES EN BRIE, signale qu'au dernier conseil municipal la délibération n° 2495/2017 concernant la décision modificative n° 1 du budget communal de l'exercice 2017 comporte une erreur d'écriture d'opérations d'ordres, qui ne modifie en rien le montant total de cette décision.

La correction apportée se situe au niveau de la section d'investissement. La somme totale de 25 000 € sur articles 21311/21312/21318/2132 chapitre 21 est transférée sur le chapitre 040 qui équilibre les opérations d'ordres des travaux en régie.

L'information sera communiquée lors d'un prochain conseil municipal.

Ce certificat est établi à la demande de la Préfecture du Val de Marne, pour servir ce que de droit.

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**2495-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-28T14-21-27.00 (MI209033695)

Identifiant unique de l'acte :
094-219400488-20171218-2495-2017-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision Modificative n.1

Date de décision : 18/12/2017



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : TOTEM DM 1 MAROLLES FLUX.XML Multicanal : Non

Pièces jointes : 2495-2017 CERTI ADM DM1 MAROLLES OP ORDRES.PDF 99_BU
Type PJ : Document budgétaire

2495-2017 DM n°1.PDF Type PJ : 70_DE -
Délibération

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/12/17 à 14:21

Par MARQUES Christine

Transmis

Date 28/12/17 à 14:21

Par MARQUES Christine

Accusé de réception

Date 28/12/17 à 14:28